

Pompiers volontaires

J'ai déjà demandé au ministre des Finances (M. Lalonde) de donner un statut fiscal spécial aux pompiers bénévoles qui sont au service de leur localité toute l'année durant, qui ne reçoivent aucune allocation pour leur travail et qui ne reçoivent pas non plus les \$500 déductibles aux termes de la loi de l'impôt sur le revenu. Je trouve que ce serait une bonne façon de reconnaître les services qu'ils rendent à la collectivité.

Le ministre a demandé comment on ferait pour mettre en pratique une telle disposition. Un greffier municipal pourrait s'en charger sur l'autorisation du chef des pompiers qui pourrait dire qu'un tel ou un tel a été de service tout le temps ou 80 p. 100 du temps au cours de l'année. Dans un tel cas, un pompier bénévole obtiendrait 80 p. 100 de la déduction prévue dans la loi actuelle.

Je ne tiens pas à poursuivre davantage, monsieur le Président. J'ai déjà pris la parole à propos de cette motion. Je connais pas mal de gens qui aimeraient que la Chambre adopte cette motion. Je vais donner à d'autres l'occasion de prendre la parole aujourd'hui.

M. Bill Domm (Peterborough): Monsieur le Président, c'est avec un grand plaisir que j'aborde ce sujet, non seulement à titre personnel, mais en tant que représentant de l'opposition officielle. Nous avons toujours soutenu le principe de cette motion. Nous comptons bien le faire encore aujourd'hui. Nous espérons que cette mesure ne fera pas l'objet d'une obstruction systématique comme le projet de loi ou la motion d'initiatives parlementaires que nous avons déjà présenté. Je voudrais vous citer deux exemples de ce que le gouvernement a fait pour étouffer ce projet de loi. J'espère qu'il ne recommencera pas aujourd'hui, à anéantir le travail accompli par le député qui s'intéresse à cette question et qui a fort bien défendu la cause des pompiers volontaires.

Je voudrais citer la page 19431 du hansard du 16 juillet 1982. Le député de South West Nova (M^{lle} Campbell) avait alors proposé, pour la première fois, cette motion qui était libellée exactement de la même façon. Nous l'avions soutenue. Vers la fin de l'heure réservée aux initiatives parlementaires, le député libéral de Mississauga-Nord (M. Fisher) a commencé à étouffer la motion comme c'était déjà arrivé. Nous avons porté cette question à l'attention de la Chambre, mais nous ne voulions pas qu'elle soit étouffée. C'est toutefois ce qui s'est passé.

En 1983, comme on peut le lire à la page 22009 du hansard, le même député libéral de Mississauga-Nord, qui était alors secrétaire parlementaire du ministre des Finances, a encore agi de la même façon. Nous avons recommandé une déduction d'impôt pour les pompiers bénévoles, mais le député de Mississauga-Nord, le secrétaire parlementaire du ministre des Finances, s'y est encore opposé. Il a continué malgré les exhortations du regretté député de Nepean-Carleton (M. Baker). Il a déclaré ceci:

Au sujet de ce rappel au Règlement, monsieur le Président, je remercie les représentants des deux autres partis d'avoir fait connaître aussi clairement leur position et d'avoir précisé qu'ils étaient prêts à passer immédiatement à l'étude de cette question. Mais j'estime qu'il vaudrait sans doute mieux tout simplement faire part de notre enthousiasme au ministre des Finances, sans plus.

L'heure étant écoulée, la motion a été étouffée encore une fois. Inutile de me faire signe d'accélérer, car nous avons réservé une heure à cette motion. Comme je l'ai souligné en entamant le débat, nous n'utiliserons pas le temps qui nous est réservé.

Je tiens à répéter qu'il faut examiner la possibilité d'accorder une déduction aux pompiers bénévoles. Les néo-démocrates sont sans doute du même avis. Nous ne voulons pas voir se répéter le même scénario qu'en 1982 et 1983. Je suis sûr que le député qui a présenté aujourd'hui cette motion espère certainement qu'il n'en sera rien.

● (1710)

En tant que président du conseil d'une municipalité du nord du comté de Peterborough qui avait une équipe de pompiers volontaires et préfet de 18 municipalités du comté de Peterborough, je peux dire que cette mesure est attendue depuis bien longtemps. J'espère que lorsque je m'assoierai, personne d'autre ne se lèvera à 17 h 10 de sorte que la question puisse être renvoyée au comité. On pourrait alors faire venir des témoins, si nécessaire, et le gouvernement pourrait faire valoir son point de vue tout autant que l'opposition, tant néo-démocrate que conservatrice.

Nous pourrions préciser l'intention de cette résolution, mais ne laissons pas se reproduire la situation de 1982 et 1983 où le secrétaire parlementaire du ministre des Finances nous a servi des platitudes alors que les ministériels n'avaient d'autre intention que d'étouffer la motion.

Je félicite la représentante qui a proposé cette motion et je lui déclare que de notre côté nous l'appuyons, pour que la mesure soit adoptée rapidement. En tant que simple député, j'estime que nous pouvons agir rapidement à cet égard et renvoyer la motion au comité. Si la motion est mise aux voix, je serai heureux de l'appuyer de sorte que l'objet soit déféré immédiatement au comité des finances qui l'étudiera et qu'elle soit adoptée par le gouvernement avec l'appui des deux partis d'opposition.

M. Laverne Lewycky (Dauphin-Swan River): Monsieur le Président, au nom du Nouveau parti démocratique, je voudrais parler de cette très importante question des déductions d'impôt pour les pompiers volontaires. Comme le député qui m'a précédé, je viens d'une circonscription où les pompiers volontaires jouent un rôle extrêmement important, au sein de la collectivité. D'autres députés de mon parti ont déjà parlé de cette question et ont incité le gouvernement à prendre des mesures pour faire en sorte que les pompiers volontaires soient capables de déduire de leur impôt les dépenses qu'ils supportent.

Je sais que mon collègue, le député de Kootenay-Ouest (M. Kristiansen) a parlé de cette question et a insisté sur l'importance d'adopter ce genre de mesure. Il a parlé d'une motion antérieure présentée par la même représentante qu'aujourd'hui. Je voudrais répéter que notre parti est en faveur de cette mesure.